

## PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2020

Séance ordinaire

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : 22.06.2020

Nombre de membres présents : 12

L'an deux mil vingt et le vingt-six juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes (raisons sanitaires dues au COVID19), après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire.

Présents: MM. Patrick BRETEAU, Jean-François SABOY, Cyril CHARBONNIER, Mmes Mireille EDOUARD, Nathalie ALIMI, MM. Mickaël BARBE, Yves DEVAURAZ-CABANON, Mmes Sandra GUYOU, Aurélie ALONSO, Catherine CABROL, Mariette DUFJET, Christine CAULIE.

Excusés : Damien DANJOU a donné procuration à Sandra GUYOU, Sophie ETOC a donné procuration à Patrick BRETEAU et Jean-Jacques SCHMIT a donné procuration à Mariette DUFJET.

Secrétaire de séance : Sandra GUYOU et Mariette DUFJET

M. BRETEAU donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal du 4 juin 2020 qui est adopté.

M. BRETEAU présente l'ordre du jour :

### **1. FINANCES**

- 1.1 Adoption Compte de Gestion 2019 Commune
- 1.2 Compte Administratif 2019 Commune
- 1.3 Affectation de résultat 2019 Commune
- 1.4 Adoption Compte de Gestion 2019 Assainissement
- 1.5 Compte Administratif 2019 Assainissement
- 1.6 Affectation de résultat 2019 Assainissement
- 1.7 Adoption Compte de Gestion 2019 Eau
- 1.8 Compte Administratif 2019 Eau
- 1.9 Affectation de résultat 2019 Eau
- 1.10 Vote des taux de fiscalité directe locale (Taxe foncière)

## 1-1 APPROBATION COMPTE DE GESTION 2019 COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par Monsieur Benjelloun-touimi, Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve (15 pour - 0 Abst - 0 contre) le Compte de gestion 2019 du budget communal.

## 1-2 Compte Administratif 2019 – Affectation de résultat Commune

Mme ALIMMI présente le résultat du Compte administratif 2019 de la commune :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)
Résultats reportés	191 125,23			401 147,43		
Opérations de l'exercice	165 145,05	336 961,79	787 524,76	912 080,21		
TOTAUX	356 270,28	336 961,79	787 524,76	1 313 227,64		
Résultats de clôture	19 308,49			525 702,88		506 394,39
Restes à réaliser	198 076,00	111 700,00			86 376,00	
TOTAUX CUMULES	217 384,49	111 700,00		525 702,88		420 018,39

Mme Alimi explique que l'écart de dépenses dans le budget de fonctionnement est dû notamment à 40 000€ de frais de personnel liés à un accident de travail depuis 2 ans, et à des arrêts maladies qu'il a fallu remplacer. Elle indique également que la réserve de 230 000€ pour l'ancienne déchetterie est maintenue même si à ce jour les analyses annuelles ne révèlent pas de pollution. Il y a eu 25 000€ de dépenses pour les places et les rues du village, 56 000€ pour les bâtiments communaux (dont la salle Cadis), 12 000€ de cotisation à l'OPAH dont 2000€ ont été utilisés par un habitant de la commune afin de rénover sa façade. Elle termine en précisant qu'en 2019 les diverses dotations ont été stables pour notre commune.

Mariette DUFLET précise qu'elle s'abstient lors des votes des 3 CA, les bilans financiers 2019 auraient dû être approuvés par l'équipe municipale sortante.

Après en avoir délibéré, à la majorité (11 pour - 2 Abst- 0 contre), le conseil municipal sous la présidence de Mme Christine CAULIÉ :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### 1-3 AFFECTATION DE RESULTAT 2019 - COMMUNE

Mme ALIM I propose l'affectation du résultat 2019 du budget communal et demande au conseil de se prononcer ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 pour - 0 Abst- 0 contre), le conseil municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

#### > Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	excédent:	124 555,45	€
	déficit:	0,00	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent:	401 147,43	€
	déficit:	0,00	€
Résultat de clôture à affecter: (A1)	excédent:	525 702,88	€
(A2)	déficit:	0,00	€

#### > Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	excédent:	171 816,74	€
	déficit:	0,00	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent:	191 125,23	€
	déficit:	0,00	€
Résultat comptable cumulé	excédent:	0,00	€
	déficit:	19 308,49	€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées:		198 076,00	€
Recettes d'investissement restant à réaliser:		111 700,00	€
Solde des restes à réaliser:		-86 376,00	€
(B) Besoin (-) réel de financement (D001):		105 684,49	€
Excédent (+) réel de financement (R001):		0,00	€

#### > Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		105 684,49	€
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		0,00	€
SOUS TOTAL (R1068)		105 684,49	€
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1):		420 018,39	€
TOTAL (A1)		525 702,88	€
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002):		0,00	€

#### > Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002:déficit reporté - €	R002:excédent reporté 420 018,39 €	D001:solde d'exécution N-1 19 308,49 €	R001:solde d'exécution N-1 0,00 € R1068:excédent capitalisé 105 684,49 €

#### 1-4 APPROBATION COMPTE DE GESTION 2019 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire, Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par Monsieur Benjelloun-touimi, Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve (15 pour - 0 Abst- 0 contre) le Compte de gestion 2019 du budget assainissement.

#### 1-5 - Compte Administratif 2019 -ASSAINISSEMENT

Mme ALIMI présente le résultat du Compte administratif 2019 de l'assainissement :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)
Résultats reportés		9 936,18		450 393,96		
Opérations de l'exercice	19 589,67	49 585,85	51 198,01	38 841,21		
TOTAUX	19 589,67	59 522,03	51 198,01	489 235,17		
Résultats de clôture		39 932,36		438 037,16		398 104,80
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		39 932,36		438 037,16		398 104,80

Après en avoir délibéré, à la majorité (11 pour - 2 Abst- 0 contre), le conseil municipal sous la présidence de Mme Christine CAULIÉ :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## 1-6 AFFECTATION DE RESULTAT 2019 - ASSAINISSEMENT

Mme ALIMMI propose l'affectation du résultat 2019 du budget assainissement et demande au conseil de se prononcer ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 pour - 0 Abst- 0 contre), le conseil municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de la section d'exploitation comme suit :

### > Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	excédent:	0,00	€
	déficit:	12 356,80	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent:	450 393,96	€
	déficit:	0,00	€
Résultat de clôture à affecter: (A1)	excédent:	438 037,16	€
(A2)	déficit:	0,00	€

### > Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	excédent:	29 996,18	€
	déficit:	0,00	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent:	9 936,18	€
	déficit:	0,00	€
Résultat comptable cumulé	excédent:	39 932,36	€
	déficit:	0,00	€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées:		0,00	€
Recettes d'investissement restant à réaliser:		0,00	€
Solde des restes à réaliser:		0,00	€
(B) Besoin (-) réel de financement (D001):		0,00	€
Excédent (+) réel de financement (R001):		39 932,36	€

### > Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		0,00	€
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		0,00	€
	<b>SOUS TOTAL (R1068)</b>	<b>0,00</b>	<b>€</b>
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1):		438 037,16	€
	<b>TOTAL (A1)</b>	<b>438 037,16</b>	<b>€</b>
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002):		0,00	€

### > Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002:déficit reporté - €	R002:excédent reporté 438 037,16 €	D001:solde d'exécution N-1 0,00 €	R001:solde d'exécution N-1 39 932,36€ R1068:excédent capitalisé 0,00 €

## 1-7 APPROBATION COMPTE DE GESTION 2019 EAU

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire, Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par Monsieur Benjelloun-touimi, Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve (15 pour - 0 Abst- 0 contre) le Compte de gestion 2019 du budget eau.

## 1-8 - Compte Administratif 2019 - EAU

Mme ALIMI présente le résultat du Compte administratif 2019 de l'eau :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)
Résultats reportés	6 309,09			23 769,77		
Opérations de l'exercice	13 960,18	32 151,09	26 670,81	59 336,32		
TOTAUX	20 269,27	32 151,09	26 670,81	83 106,09		
Résultats de clôture		11 881,82		56 435,28		68 317,10
Restes à réaliser	65 985,00	65 985,00				
TOTAUX CUMULES	65 985,00	77 866,82		56 435,28		68 317,10

Après en avoir délibéré, à la majorité (11 pour - 2 Abst- 0 contre), le conseil municipal sous la présidence de Mme Christine CAULIÉ :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 1-9 AFFECTATION DE RESULTAT 2019 - EAU

Mme ALIMI propose l'affectation du résultat 2019 du budget eau et demande au conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 pour - 0 Abst- 0 contre), le conseil municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de la section d'exploitation comme suit :

### > Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	excédent:	32 665,51	€
	déficit:	0,00	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent:	23 769,77	€
	déficit:	0,00	€
Résultat de clôture à affecter: (A1)	excédent:	56 435,28	€
(A2)	déficit:	0,00	€

### > Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	excédent:	18 190,91	€
	déficit:	0,00	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent:	0,00	€
	déficit:	6 309,09	€
Résultat comptable cumulé	excédent:	11 881,82	€
	déficit:	0,00	€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées:		65 985,00	€
Recettes d'investissement restant à réaliser:		65 985,00	€
Solde des restes à réaliser:		0,00	€
(B) Besoin (-) réel de financement (D001):		0,00	€
Excédent (+)réel de financement (R001):		11 881,82	€

### > Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		0,00	€
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		0,00	€
	<b>SOUS TOTAL (R1068)</b>	0,00	€
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1):		56 435,28	€
	<b>TOTAL (A1)</b>	56 435,28	€
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002):		0,00	€

### > Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002:déficit reporté - €	R002:excédent reporté 56 435,28 €	D001:solde d'exécution N-1 0,00 €	R001:solde d'exécution N-1 11 881,82 € R1068:excédent capitalisé 0,00 €

### 1.10 VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE (TAXE FONCIERE)

Monsieur le Maire rappelle le taux des impôts locaux de 2019 et propose de les reconduire pour l'année 2020 sauf pour la taxe d'habitation qui ne peut pas être modifiée et sera supprimée en 2021.

Taxe d'habitation :	13.28 %	<b>(pour information)</b>
Taxe Foncière Bâtie :	19.43 %	
Taxe Foncière non Bâtie :	44.02 %	

La taxe d'habitation sera normalement compensée par l'état mais les modalités n'ont pas encore été annoncées officiellement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (15 pour - 0 Abst- 0 contre) décide de ne pas augmenter le taux des impôts locaux et adopte les taux de la taxe foncière sur le bâti et de la taxe foncière sur le non bâti comme énoncés dans le tableau ci-dessus pour l'année 2020.

La séance est levée à 20 h 45.